

La procédure de nullité matrimoniale devant l'évêque diocésain

Selon Mitis Iudex Dominus Iesus

La procédure de nullité de mariage dans l'Église catholique est réputée être un itinéraire long et complexe. Beaucoup de mariés religieusement connaissent mal le droit en cette matière. Les motifs de nullité en église ne sont pas les mêmes pour le divorce devant un tribunal civil. Le tribunal ecclésiastique n'annule pas le sacrement de mariage ; il n'en a pas le pouvoir selon le principe divin contenu dans Matthieu 19,6. À partir des preuves et des arguments présentés, le juge constate que le mariage célébré fut nul, car toutes les conditions de validité ne furent pas réunies au moment de l'échange des consentements.

Le pape François, après avoir écouté les évêques du monde entier réunis en Synode à Rome (2014-2015), a répondu aux attentes exprimées par les fidèles par rapport à la longueur et à la complexité des procès matrimoniaux et à la distance entre les structures ecclésiastiques et le vécu des fidèles, en maintenant inchangé le principe divin de l'indissolubilité du lien. Désormais, l'évêque diocésain a une grande responsabilité en ce domaine, car il est juge de droit divin et pasteur au chevet de ceux qui traversent l'épreuve d'un mariage dont la vie commune a échoué.

Giraud PINDI est prêtre diocésain de Matadi (République démocratique du Congo). Titulaire d'une licence en droit canonique (Université catholique du Congo), il fut vicaire paroissial (Université de Kinshasa), de 1997 à 2002, et professeur de droit pénal et processuel (Grand séminaire de Mayidi). En 2007, il obtint un doctorat in Utroque iure (Université pontificale de Latran, Rome). Depuis 2007, il est prêtre fidei donum, curé de paroisse et défenseur du lien (Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, Suisse). Il est détenteur de l'Attestation de la Rote romaine sur le « Nouveau procès matrimonial et procédure super rato » (Rome, 2017).

ISBN : 978-2-343-14593-8
24,50 €



La procédure de nullité matrimoniale
devant l'évêque diocésain

Giraud PINDI

Giraud PINDI

La procédure de nullité matrimoniale devant l'évêque diocésain

Selon Mitis Iudex Dominus Iesus

Préface de Monseigneur Daniel NLANDU Mayi



L'Harmattan